

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine), GARENCE Jacques (à CHAUVIN Hélène), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

18/03/2024

Objet de la délibération

Délibération n°25/2024 : **Attribution de subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions des différentes associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

1. Association « AERIA »	1 500.00 €
2. Association « LOU CEPOUN »	1 500.00 €
3. Association « TOURNEURS ET ART DU BOIS »	3 000.00 €
4. OLYMPIQUE JUDO VAROIS	1 000.00 €
5. Association « FAIT À AIGUINES »	500.00 €
6. Association « VERDON OXYGENE »	1 500.00 €
7. Association « ÉCOLE DE TOURNAGE SUR BOIS J-F. ESCOULEN »	20 400.00 €
8. Coopérative scolaire École Simone Veil - OLYMPIADES INTER-ÉCOLES	300.00 €
Total	29 700.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la réalisation effective, dans le courant de l'année 2024, des projets, manifestations et autres évènements organisés par les associations susmentionnées.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

